

Régie facturation

La Régie facturation a en charge la facturation et l'encaissement des factures des activités scolaires, périscolaires et petite enfance. Elle calcule le taux de participation de chaque famille.

Horaires

Veillez noter qu'à compter du 1^{er} avril 2024, la Régie facturation sera fermée tous les mardis et jeudis matin :

- Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
- Mardi : fermé le matin et 15h30 à 19h
- Mercredi : 8h30 à 12h
- Jeudi : fermé le matin et 13h30 à 17h30
- Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
- Samedi : 8h30 à 12h

Contact

Service Facturation

Cité administrative

31 avenue Pierre-Brossolette

Tél.: 01 69 10 37 00

[Formulaire de contact](#)

En savoir +

[Portail famille](#)

[Calculer son taux de participation](#)